

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 13 décembre 2018

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 179 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Patrick APPARICIO - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - Mireille BALLETTI - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Moussa BENKACI - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Odile BONTHOUX - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Auguste COLOMB - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Sandra DALBIN - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY-OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Claude FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY- VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Michel LAN - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSÈS - Stéphane LE RUDULIER - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Danielle MILON - Richard MIRON - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Patrick PIN - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Yves WIGT - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Signé le 13 Décembre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 04 janvier 2019

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT représenté par Olivier FREGEAC - Serge ANDREONI représenté par Nicolas ISNARD - Philippe ARDHUIN représenté par Richard MALLIÉ - René BACCINO représenté par Marie-Josée BATTISTA - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Guy BARRET représenté par Olivier GUIROU - Jean-Louis BONAN représenté par Jean-Pierre GIORGI - Patrick BORÉ représenté par Patrick GHIGONETTO - Nadia BOULAINSEUR représentée par Josette FURACE - Valérie BOYER représentée par Frédéric DOURNAYAN - Christine CAPDEVILLE représentée par Yves MESNARD - Bruno CHAIX représenté par Jean MONTAGNAC - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Michèle EMERY - Pierre COULOMB représenté par Joël MANCEL - Sophie DEGIOANNI représentée par Jean-Louis CANAL - Jean-Claude DELAGE représenté par Richard FINDYKIAN - Christian DELAVET représenté par Frédéric GUINIERI - Bernard DESTROST représenté par Roland GIBERTI - Sylvaine DI CARO représentée par Alexandre GALLESE - Bruno GILLES représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Georges GOMEZ représenté par Maxime TOMMASINI - Michel ILLAC représenté par Marc POGGIALE - Mireille JOUVE représentée par Danièle GARCIA - Nathalie LAINE représentée par Roland MOUREN - Laurence LUCCIONI représentée par Marie-Louise LOTA - Marcel MAUNIER représenté par Jacques BESNAÏNOU - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Roger MEI représenté par Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Virginie MONNET-CORTI représentée par Frédéric COLLART - Roger PELLENC représenté par Robert DAGORNE - Christian PELLICANI représenté par Patrick PIN - Claude PICCIRILLO représenté par Régis MARTIN - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Roland POVINELLI représenté par Georges CRISTIANI - René RAIMONDI représenté par Yves WIGT - Maryvonne RIBIERE représentée par Sandra DUGUET - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Guy TEISSIER représenté par Martine VASSAL - Jean-Louis TIXIER représenté par Jérôme ORGEAS - Jocelyne TRANI représentée par Jeanne MARTI - Patrick VILORIA représenté par Xavier MERY - David YTIER représenté par Michel ROUX.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Michel CATANEO - Laurent COMAS - Bernard JACQUIER - Jean-Marie LEONARDIS - Michel MILLE - Stéphane PAOLI - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Maryse RODDE - Eric SCOTTO - Marie-France SOURD GULINO - Philippe VERAN - Frédéric VIGOUROUX - Karim ZERIBI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Samia GHALI représentée à 11h25 par Roland CAZZOLA - André JULLIEN représenté à 11h43 par Henri CAMBESSEDES - Jean-Pierre BAUMANN représenté à 12h15 par Dany LAMY - Danielle MILON représentée à 12h28 à Gérard GAZAY - Jean-Claude GAUDIN représenté à 12h30 par Laure-Agnès CARADEC - Richard MALLIÉ représenté à 12h30 par Daniel GAGNON - Catherine PILA représentée à 12h45 par Solange BIAGGI - Carine ROGER représentée à 12h45 par Michel AZOULAI - Michel DARY représenté à 12h50 par Marie-France DROPY- OURET - Chrystiane PAUL représentée à 13h00 par Josette VENTRE - Lionel ROYER-PERREAUT représenté à 13h00 par Nathalie FEDI - Jean-Claude MONDOLINI représenté à 13h10 par Marie-Claude MICHEL - Pascale MORBELLI représentée à 13h10 par Loïc GACHON - Frédéric COLLART représenté à 13h15 par Béatrice ALIPHAT - Mireille BALLETTI représentée à 13h15 par Marie-Christine CALATAYUD - Sandrine D'ANGIO représentée à 13h15 par Stéphane RAVIER - Jean-François CORNO représenté à 13h20 par Jean-Pascal GOURNES - Yves MORAINÉ représenté à 13h20 par Sylvia BARTHELEMY.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Roger RUZE à 11h00 - Philippe GRANGE à 11h43 - Georges ROSSO à 11h43 - Christophe MASSE à 11h45 - Moussa BENKACI à 12h00 - Yves MESNARD à 12h30 - Patrick PIN à 12h30 - Jacques BOUDON à 12h40 - Yves WIGT à 12h45 - Marie MUSTACHIA à 12h50 - Roland MOUREN à 13h00 - Albert GUIGUI à 13h00 - Jean-Claude FERAUD à 13h05 - Eliane ISIDORE à 13h10 - Gaby CHARROUX à 13h10.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

URB 051-5182/18/CM

**■ Opération "Interface Vallée de l'Huveaune Commune d'Aubagne" - Concession d'aménagement - transfert d'un marché de maîtrise d'oeuvre à la SOLEAM
MET 18/8764/CM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération URB 032-647/16/CM du Conseil Métropolitain du 30 juin 2016, l'opération « interface vallée de l'Huveaune Bras d'Or » a été déclarée d'intérêt métropolitain. Cette même délibération approuve la création d'une opération d'investissement n°2016102100 « Interface Vallée de l'Huveaune/commune d'Aubagne » d'un montant de 15.0000.000 euros, permettant d'engager la restructuration de l'îlot du "bras d'or" et les études de préfiguration nécessaires à la requalification de ce secteur contribuant à la redynamisation du centre-ville.

Les études ont été engagées par la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le cadre d'un mandat d'études préalable confié à la SOLEAM.

Par ailleurs, la Commune et la Métropole ont été lauréate en 2016 d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Quartier de Gare » organisé par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et qui vise à renforcer la démarche de projet urbain autour des pôles d'échanges. Une étude pré-opérationnelle a ainsi été lancée, conduite actuellement par le bureau d'étude AREP, qui vise à définir les modalités d'urbanisation autour du pôle d'échanges afin de développer « un quartier de Gare » participant à la redynamisation du centre-ville d'Aubagne. Ces études confirment les enjeux de renouvellement urbain portant sur la mobilité, le développement d'équipements publics, d'emploi et d'habitat.

Dans ce contexte, la requalification des espaces publics constitués du cours Barthélemy, de l'avenue des Goums, de la Place L. Sicard, du Chemin du Bras d'Or, et de l'espace Grimaud sont prioritaires. La requalification de ces espaces publics ainsi que le réaménagement de l'îlot du « Bras d'Or » et la requalification de l'îlot Antide Boyer, comme « quartier de gare » contribueront à la redynamisation du centre-ville et à l'affirmation du rôle d'Aubagne dans le système métropolitain.

Pour la requalification des grands espaces publics du centre-ville d'Aubagne, la Commune d'Aubagne avait fait le choix par délibération du conseil municipal du 29 juin 2017, d'organiser un premier concours restreint d'architecture afin de sélectionner l'équipe de maîtrise d'œuvre qui assurera les missions de conception et de réalisation des aménagements urbains des cours Barthélemy, Loulou Deflieu, des places Pasteur, des Quinze, de la rue de la République et du cours Beaumont.

L'appel à concurrence a été lancé le 22 septembre 2017 et le jury de concours constitué pour cette occasion, a retenu dans sa réunion du 11 juillet 2018, trois équipes qui ont été autorisées à remettre une offre. Les trois équipes sélectionnées ont toutes remis leurs projets qui ont fait l'objet d'une analyse technique et le jury de concours de sélection des offres réuni le 19 octobre 2018, a désigné le Groupement composé de CITA, STRADA Ingénierie, SPEEG et MICHEL, et TRANSMOBILITES lauréat de cette consultation, avec une première phase opérationnelle concernant les cours Barthélemy, Loulou-Deflieu et places Pasteur et des Quinze.

Le marché de maîtrise d'œuvre porte uniquement sur l'exécution de la tranche 1 du projet à savoir les travaux des cours Barthélemy, Loulou Deflieu, des places Pasteur et des Quinze.

Au vu des enjeux, les actions à conduire sur le centre-ville doivent être multiples et couvrir tous les champs de l'aménagement (espaces publics, mobilités, restructuration urbaine). Pour optimiser leur efficacité et leur efficience, elles doivent être coordonnées et cohérentes. Ainsi, le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence, compétente pour conduire des opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain,

**Signé le 13 Décembre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 04 janvier 2019**

par délibération n° URB 043-4201/18/CM en date du 28 juin 2018 a confié une concession d'aménagement à la SOLEAM.

La concession d'aménagement permettra, dans le périmètre opérationnel arrêté, à la fois d'engager les travaux sur les espaces publics et les démarches visant à restructurer et développer les îlots stratégiques du secteur Bras d'or et Antide Boyer.

Le périmètre de la requalification des espaces urbains du marché de maîtrise d'œuvre confié par la Commune au groupement CITA, STRADA Ingénierie, SPEEG et MICHEL, et TRANSMOBILITES est inclus pour partie dans le périmètre de la concession d'aménagement confié par la Métropole à la SOLEAM.

Ainsi par délibération du 13 novembre 2018, le Conseil municipal de la ville d'Aubagne a approuvé le transfert à la Métropole du marché de maîtrise d'œuvre confié au groupement CITA, STRADA Ingénierie, SPEEG et MICHEL, et TRANSMOBILITES pour un montant de travaux prévisionnel de 1 558 286 € HT relative aux études et des travaux de requalification des cours Barthélémy, Loulou Delfieu, des places Pasteur et des Quinze, correspondant à la phase 1 du projet global de la Commune. La rémunération provisoire du maître d'œuvre est fixée à 145 680 € HT.

La SOLEAM étant titulaire d'une concession d'aménagement sur le centre-ville d'Aubagne, a notamment pour mission la requalification des cours Barthélémy, Loulou Delfieu, des places Pasteur et des Quinze. Compte tenu du fait que la concession d'aménagement attribuée à la SOLEAM lui confère notamment la qualité de maître d'ouvrage pour tous les travaux d'infrastructure et de superstructure concourant à l'opération, le marché de MOE portant sur la requalification des espaces publics a vocation à lui être transféré.

Le marché de Maîtrise d'œuvre notifié par la commune, fera par conséquent l'objet d'un avenant, entre le Maître d'œuvre retenu, la Métropole Aix Provence Marseille, la Commune et la SOLEAM.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n°2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° URB 032-647/16/CM du Conseil Métropolitain du 30 juin 2016, créant l'opération « interface Vallée de l'Huveaune/commune d'Aubagne » ;
- La délibération n°008-290617 du Conseil Municipal du 29 juin 2017 relative à l'engagement d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la requalification des espaces urbains des cours Barthélémy, Loulou Delfieu, des places Pasteur, des Quinze, de la rue de la république et du cours Beaumont ;
- La délibération n°URB 043-4210/10/CM du 28 juin 2018 du Conseil Métropolitain relatif à l'approbation du traité de concession d'aménagement du centre-ville d'Aubagne ;
- Les réunions du jury de concours en dates des 11 juillet et 19 octobre 2018, par lesquelles le groupement CITA, STRADA Ingénierie, SPEEG et MICHEL, et TRANSMOBILITES a été désigné lauréat pour les études et les travaux de requalification des espaces urbains des cours Barthélémy, Loulou-Delfieu, des places Pasteur, des Quinze, de la rue de la république et du cours Beaumont ;

Signé le 13 Décembre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 04 janvier 2019

- La délibération du Conseil municipal de la ville d'Aubagne du 5 novembre 2018 approuvant le transfert du marché de maîtrise d'œuvre les études et les travaux de requalification des espaces urbains des cours Barthélémy, Loulou-Delfieu, des places Pasteur, des Quinze, confié au groupement CITA, STRADA Ingénierie, SPEEG et MICHEL, et TRANSMOBILITES ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile du 10 décembre 2018.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la commune d'Aubagne a engagé en 2017, un concours d'architecte pour la requalification des grands espaces urbains de son centre-ville,
- Que le périmètre opérationnel de l'opération « interface vallée de L'Huveaune Commune d'Aubagne » a été défini par la concession d'aménagement confiée à la SOLEAM par le Conseil de la Métropole en date du 28 juin 2018 ;
- Que la SOLEAM, via la concession d'aménagement, est missionnée pour la requalification des espaces urbains des cours Barthélémy, Loulou-Delfieu, des places Pasteur, des Quinze ;
- Que le marché de maîtrise d'œuvre, objet du concours d'architecture lancé en 2017 par la commune, porte sur la requalification d'espaces publics compris dans le périmètre de la concession d'aménagement confié par la Métropole à la SOLEAM ;
- Que la commune par délibération du 13 novembre 2018 a approuvé le transfert de ce marché de maîtrise d'œuvre à la Métropole.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le transfert du marché de maîtrise confié au groupement CITA, STRADA Ingénierie, SPEEG et MICHEL, et TRANSMOBILITES pour un montant de prévisionnel de travaux de 1 558 286 € HT, pour l'exécution des travaux de requalification des espaces urbains des cours Barthélémy, Loulou-Delfieu, des places Pasteur, des Quinze à Aubagne de la Ville d'Aubagne à la Métropole ; la rémunération provisoire est fixée à 145 680 € HT.

Article 2 :

Est approuvé le transfert de la Métropole à la SOLEAM du marché de maîtrise d'œuvre confié au groupement CITA, STRADA Ingénierie, SPEEG et MICHEL, et TRANSMOBILITES pour un montant de 1 558 286 € HT, pour l'exécution des travaux de requalification des espaces urbains des cours Barthélémy, Loulou-Delfieu, des places Pasteur, des Quinze à Aubagne ; la rémunération provisoire est fixée à 145 680 € HT.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Stratégie et Aménagement du Territoire,
SCOT et Schémas d'urbanisme

Henri PONS

Signé le 13 Décembre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 04 janvier 2019